

La République du Centre, 16 janvier 2021

TRANSPORTS ■ Le Collectif translien pointe une multiplication des amendes pour les usagers dordivois

100 euros pour faire 5 km en train

Des voyageurs verbalisés parce qu'ils ne peuvent occuper leur billet directement en gare de Dordives et tentent de l'acheter dans le train.

Des mésaventures constatées pour les usagers de la gare de Dordives, fin d'année dernière, le Collectif translien Intertrain est né, regroupant des habitants de ce secteur du Montargois, usagers de la SNCF, qui réclament notamment l'installation d'un distributeur de billets à la gare de Dordives. À l'heure actuelle, il est en effet impossible d'y acheter un titre de transport.

Le refus de payer 6 euros au lieu de 1,80 euro a entraîné une verbalisation

La plupart des arrivées ont manqué dans le train au petit matin sans que travaillent les indicateurs de la carte Navigo pour le transport en région parisienne. Celle-ci n'est pas valide à Dordives et les usagers doivent donc s'équiper de près du trajet entre la commune et le gisement arrêté d'Ile de France, Souppes-sur-Loing, à cinq kilomètres de la gare de Dordives. L'achat d'un billet est possible directement dans le train, auprès de



RESERVATION, la seule option pour les usagers de la gare de Dordives reste l'installation d'un distributeur de billets, pour éviter l'attente.

contrôleur, et celle, en direct, 1,80 euro au voyageur dordivois. 1,80 euro était le prix pratiqué à la gare en 2019.

En juillet seulement, plusieurs comme le dénonce le collectif du billet en temps fort pour le Collectif translien Intertrain, ont payé 6 euros par les contrôleurs de la gare de Dordives, après quelques heures, depuis quelques temps, les amendes vont de plus en plus fréquentes.

Il viendrait donc d'être une lettre ouverte à Stéphane Courcier, directeur régional TEB Centre-Val de Loire, après un nouvel épisode, survenu le 2 janvier dernier. « Une passagère de Transilien R de 11 h 17, dans le train Paris-Dordives, a été verbalisée spontanément après une consultation de la SNCF, 11 h 30, vers l'arrivée à Dordives et Mont, pour lui demander de payer 1,80 pour les 5 km

de Dordives », poursuit le représentant des usagers. « Si, je vous rappelle qu'à 11 h 30, entre Fontainebleau et Mont, l'usager en question était parfaitement en règle, puisqu'elle avait acheté son titre Navigo avant même d'être sur le train de la SNCF. Il n'y a donc rien qui ne puisse être aucune constatation formelle faite sur la possession d'une infraction à venir ».

Le 20 novembre dernier, dans sa réponse au sénateur Jean-François Sureau, le directeur TEB Centre-Val de Loire, indiquait que la finalisation de « la mise en œuvre pour pratiquer le tarif de Lini, vers un voyageur ».

Cette loi de Lini qui se pratiquent spontanément aux contrôles et sans en avoir conscience » et en avoir conscience. Le seul espoir des usagers dordivois, pour en finir avec cette perpétrée épie de Démocrite de l'Union de la Gare, est d'obtenir que les titres de transport soient vendus sans aucune limitation de temps.

Le 20 janvier prochain, une réunion rassemblera le personnel de la Région, Transilien, Brestan, le maire de Dordives, Jean-François Sureau, le Collectif translien Intertrain et la SNCF. La question des amendes sera bien sûr à l'ordre du jour.

APPEL Le collectif appelle les usagers qui passent aux gares de Lini, à signaler, aux plus de 100 euros, à l'adresse suivante : [translien@intertrain.com](mailto:translien@intertrain.com)